



Bulletin Officiel

N° 4645 Lundi 14 Juillet 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MODERN LEASING – AGO - 3

ELECTROSTAR – AGO - 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNIS RE 5

UBCI 6

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SPDIT SICAF 7-8

INFORMATIONS POST AGO

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - AGO - 9-10

SODINO SICAR - AGO - 11-14

SOCIETE LAND'OR - AGO - 15-19

SOCIETE LAND'OR - AGE - 20

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - AGO - 21-24

GROUP POULINA HOLDING – PGH - AGO - 25-30

ATTIJARI BANK - AGO - 31-33

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE – AIL 2014 - 1 - 34-37

COURBE DES TAUX

38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 juillet 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 17 juillet 2014 à 11h00** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V, TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2013,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013,
- Affectation des résultats 2013,
- Renouvellement des mandats des Administrateurs,
- Nomination d'un Administrateur,
- Quitus aux Administrateurs,
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2013,
- Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2013,
- Fixation de la rémunération du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2013,
- Emission d'emprunts obligataires,
- pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

La Société ELECTROSTAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi, 26 Juillet 2014 à 10 heures, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Approbation des états financiers consolidés définitifs de la société pour l'exercice 2012 et des financiers consolidés pour l'exercice 2013.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège administratif de la Société, sis au : Rue 8612 impasse n°3 local n° : 9 - la Charguia 1 - Tunis.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

A.M Best confirme la note de solidité financière de Tunis Re B+(Bien) avec perspectives stables.

En dépit d'un environnement fortement concurrentiel et un contexte économique et financier difficile, l'agence de rating internationale AM Best vient de réaffirmer, le 10 juillet 2014, la notation technico financière de Tunis Re à **B+(Bien) avec perspectives stables** ; authentifiant ainsi la solidité de la société et sa capacité à surmonter les difficultés.

Cette confirmation reflète la bonne capitalisation ajustée par le risque de la société, une meilleure politique de souscription et une position solide sur son marché.

La performance de la société au cours de l'exercice 2013 (résultat de l'exercice : 7,7 M TND) est attribuable à une politique de souscription et d'investissement prudente ainsi qu'à la rigueur dans l'utilisation des ressources disponibles.

Détails de la Notation

Note de solidité financière	: B+(Bien)
Perspectives	: Stables

Des performances remarquables en 2013**+11,5%**

Evolution du Chiffre d'Affaires

95,5%

Ratio Combiné

7,674 MDT

Résultat de 2013

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UBCI informe le public et ses actionnaires que suite à la réunion du 11 juillet dans les locaux de la Banque Centrale de Tunisie et, à sa demande, l'UBCI doit opérer des modifications sur ses états financiers. Ces modifications porteront essentiellement sur une dotation complémentaire comptabilisée en couverture du risque fiscal. L'impact négatif sur le résultat net de la banque est de l'ordre de 5 MTND.

Un conseil d'administration se réunira en conséquence dans les plus brefs délais, afin d'arrêter les Etats Financiers individuels et consolidés ainsi modifiés et d'autoriser leurs publications. Ce Conseil d'administration convoquera la tenue d'une assemblée générale initialement prévue le 17 juillet 2014 et qui a été reportée.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2014.

REVENUS	Solde en DT				
	2ème Trim14	2ème Trim13	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dividendes (1)	*1 182 599	13 679 652	15 320 428	13 679 652	13 826 392
Dividendes des participations non cotées	114 620	12 586 344	14 252 449	12 586 344	12 608 844
Dividendes des placements cotés	1 067 979	1 093 309	1 067 979	1 093 309	1 217 549
Plus values de cessions	0	3 104	0	3 268	7 301
Plus values sur cession des autres participations non-cotées					
Plus values sur cession des actions SICAV	0	3 104	0	3 268	7 301
Plus values sur cession des placements cotés					
Revenus des placements	427 182	384 922	873 651	788 256	1 593 867
Autres produits d'exploitation	24 291	24 773	84 291	84 773	87 355
Reprises de provisions antérieures	-59 130	-16 000	26 200	97 450	81 146
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse	-59 130	-16 000	26 200	97 450	81 146
Reprise des provisions sur titres de participations					
Reprise des provisions pour risques et charges					
Commissions et charges assimilées	1 220	16 009	18 072	17 512	31 721
Moins values sur cessions de titres	18		18		
Dotations aux provisions pour dépréciation de titre	280 487	678 204	403 327	801 044	1 630 308
Dépréciation de titres cotés (2)	275 531	275 531	398 371	398 371	711 677
Dépréciation de titres de participations	4 956	402 673	4 956	402 673	918 631
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Immobilisations financières (3)	-	-	14 133 378	14 198 040	14 181 178
Participations Groupe	-	-	9 243 119	9 010 119	9 010 119
Participations Hors Groupe	-	-	3 421 000	3 421 000	3 421 000
Emprunts obligataires	-	-	1 428 400	1 714 200	1 714 200
Autres participations	-	-	40 859	52 721	35 859
Placements et autres actifs financiers	-	-	43 418 877	42 474 675	43 587 054
Prises de participations de la période	-	-	238 000	1 000 751	1 009 251
Cessions de participations de la période	-	-	285 800	285 800	314 842
Créances rattachées aux immobilisations financières	-	-	5 255	6 454	6 043
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	276 179	101 911	96 650
Total des actifs	-	-	53 341 185	53 624 772	53 293 084

- Suite -

Faits saillants:

- (1) L'augmentation des dividendes reçus provient essentiellement de nos participations non cotées groupe.
- (2) Suite à la baisse de certains cours boursiers, nos dotations aux provisions ont continué à augmenter et nos reprises sur provisions ont diminué.

Observation:

* La différence provient du décalage au niveau de la date de perception des dividendes entre 2013 et 2014.

Commentaire:

(3) Nos participations ont été provisionnées en 2013 à hauteur de 3 192 334 DT.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres arrêtés au 31/12/2013 ont été approuvés par l'AGO tenue le 18/04/2014.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO**ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 4 juin 2014, la société Arab International Lease publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

- *Approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2013 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.*

- *Approbation des conventions mentionnées au rapport spécial des Commissaires aux comptes.*

- *Approbation de la répartition du résultat de l'exercice 2013 comme suit (en DT):*

<i>Résultat de l'exercice</i>			2 674 055
<i>Report à nouveau 2012</i>			592 237
<i>Effets des modifications comptables</i>			-67 199
<i>Réserves légales</i>			159 955
<i>Dividendes (10%)</i>			1 500 000
<i>Fonds Social</i>			95 000
<i>Réserves pour réinvestissements exonérés</i>			1 000 000
<i>Report à nouveau 2013</i>			444 138

La date de distribution de dividendes est fixée le 04 juillet 2013

- *Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2014*

- *Approbation de l'émission d'Emprunts Obligataires d'un montant de 60 Millions de Dinars pour l'année 2015, en donnant pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions d'émission.*

- Suite -

II - LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

En dinars.	Au 31 Décembre	
	2 013	2 012
ACTIF		
Liquidités et équivalents de liquidités	9 911 759	10 163 558
Placements à court terme	3 500 000	0
Créances issues d'opérations de leasing	173 563 825	156 827 804
Placements à long terme	2 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées	247 760	327 761
Autres actifs	5 607 979	6 736 460
Total de l'actif	194 931 323	175 155 583
PASSIF		
Concours bancaires	1 709 873	2 769 542
Emprunts et dettes rattachées	156 953 014	137 870 081
Dettes envers la clientèle	3 020 784	2 344 008
Fournisseurs et comptes rattachés	6 282 374	6 482 777
Autres passifs	3 958 005	3 758 829
Total du passif	171 924 051	153 225 237
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 000 000	15 000 000
Réserves	7 563 134	6 338 108
Résultats reportés	444 138	592 237
Total des capitaux propres	23 007 272	21 930 345
Total passif et capitaux propres	194 931 323	175 155 583

III - L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Réserves	Réserve	Réserves	Réserves pour	Réserves	Effets des	Résultats	Résultat	
	social	légale	traordinai	Facultatives	pour	reinvestissement	pour fonds	modifications	reportés	de	Total
					FRGB (*)	exonérés	social	comptables		l'exercice	
Augmentation du capital	5 000 000										5 000 000
Soldes au 31 Décembre 2012 (Après affectation)	15 000 000	669 021	650 000	3 000 000	400 000	1 000 000	619 086		592 237	0	21 930 346
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							12 547				12 547
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(8 322)				(8 322)
Tickets restaurant & autres							(34 155)				(34 155)
Effets des modifications comptables								(67 199)			(67 199)
Résultat de la période close le 31 décembre 2013										2 674 055	2 674 055
Soldes au 31 Décembre 2012 (Avant affectation)	15 000 000	669 021	650 000	3 000 000	400 000	1 000 000	589 156	(67 199)	592 237	2 674 055	24 507 272
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04 juin 2014		159 955				1 000 000	95 000	67 199	(148 099)	(1 174 055)	
DIVIDENDE										(1 500 000)	(1 500 000)
Soldes au 31 Décembre 2012 (Après affectation)	15 000 000	828 976	650 000	3 000 000	400 000	2 000 000	684 156	0	444 138	(0)	23 007 272

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2014, la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest - SODINO SICAR- publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**اللائحة الأولى :**

تصادق الجلسة العامة العادية بعد استماعها لتقرير مجلس الإدارة وللتقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات على القوائم المالية لسنة 2013 وعلى العمليات المعنية بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية :

بعد اطلاعها على التقرير السنوي لمراقب الحسابات عن الحسابات المجمعة المتعلقة بالسنة المالية 2013، تصادق الجلسة العامة على الحسابات المجمعة كما وقع تقديمها. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة :

تصادق الجلسة العامة العادية على الإبراء التام لذمة أعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2013.

وتتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -

اللائحة الرابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تويب النتيجة الصافية للسنة المالية 2013 والبالغة 1.084.794,433 - دينار كما يلي:

* -46.961, 000 ديناراً على حساب الاستهلاكات المؤجلة

* -1.037.833,433 ديناراً على حساب النتائج المؤجلة

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الخامسة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد عضوية السيد رضا المرابط و بنك تونس العربي الدولي والبنك الوطني الفلاحي وبنك تمويل المؤسسات الصغرى والمتوسطة والبنك التونسي للتضامن بمجلس إدارة الشركة، وتنتهي مهامهم بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في الحسابات المالية لسنة 2016.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السادسة:

تخول كل الصلاحيات لرئيس مجلس الإدارة أو من ينوبه للقيام بكل إيداع ونشر عند الاقتضاء.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS AU 31-12-13	MONTANTS AU 31-12-12
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS NON IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	2 730	1 845
MOINS AMORTISSEMENTS		-1 869	-1 755
		861	89

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2	721 192	702 760
MOINS AMORTISSEMENTS		-399 973	-353 125
		321 219	349 635

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A3	33 747 081	29 998 581
MOINS PROVISIONS		-5 720 937	-5 146 235
		28 026 145	24 852 347

AUTRES ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS NON COURANTS		28 348 226	25 202 071
ACTIFS COURANTS			
AUTRES ACTIFS COURANTS	A4	1 992 390	1452965
MOINS PROVISIONS		-7 115	-7115
		1 985 275	1 445 850

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A5	20 469 213	22787323
MOINS PROVISIONS		-2 777 324	-2022831
		17 691 889	20 764 492

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A6	1 086 613	1 517 764
ACTIFS COURANTS		20 763 777	23 728 106

TOTAL DES ACTIFS		49 112 003	48 930 177

- Suite -

DESIGNATION	NOTES	MONTANTS	
		AU 31-12-13	AU 31-12-12
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL	B1	48 000 000	48 000 000
CAPITAL APPELE NON VERSE	B,1,1	-4 123 295	-4 123 295
CAPITAL NON APPELE		-6 000 000	-6 000 000
RESERVES	B,1,2	712 708	709 243
RESULTATS REPORTES		-8 160 947	-7 076 153
		-----	-----
TOTAL DES CAP.PROPRES APRES AFFECTATION		30 428 466	31 509 795
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21	B2	555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		13 348 190	11 394 190
FINANCEMENT BEI		271 582	271 582
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
AVANCES SUR CESSION D' ACTIONS		334 052	292 938
FINANCEMENT IRADA		3 350 000	4 200 000
		-----	-----
PASSIFS NON COURANTS		17 905 432	16 760 319
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		56 356	47 794
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	328 021	316 075
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	393 728	296 195
		-----	-----
PASSIFS COURANTS		778 105	660 063
		-----	-----
TOTAL DES PASSIFS		18 683 537	17 420 382
		-----	-----
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		49 112 003	48 930 177

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

المجموع	نتيجة السنة	نتائج مؤجلة*	مساهمين رأس مال مطلوب غير مدفوع	رأس مال مطلوب غير مدفوع	احتياطي الصندوق الاجتماعي	احتياطي عادي	احتياطي قانوني	رأس المال	
30 428 466	-1 084 794	-7 076 152	-6 000 000	-4 123 295	89921	573698	49089	48 000 000	الرصيد لغاية 31/12/2013 قبل التخصيص
	1 084 794	-1 084 794							تخصيص مصادق عليه من قبل الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 26/06/2014
30 428 466	0	-8 160 509	-6 000 000	-4 123 295	89921	573698	49089	48 000 000	الرصيد لغاية 31/12/2013 بعد التخصيص

AVIS DES SOCIETES**INFORMATIONS POST AGO****SOCIETE LAND'OR**

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 juillet 2014, la société LAND'OR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 68.526.007,526 dinars et un bénéfice net de 2.148.827,676 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 s'élevant à 2.148.827,676 Dinars au compte "report à nouveau".

Le compte « report à nouveau » s'élève, après affectation du résultat 2013, à -39.731,524 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 60.219.256,544 dinars et un déficit net de -6.081.568,691 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les engagements de la société auprès des établissements de crédit ont dépassé les 25 Million de dinars et afin de se conformer aux dispositions légales, décide de nommer « Les commissaires aux comptes associés-MTBF membre de PricewaterhouseCoopers » en tant que deuxième commissaire aux comptes pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 à la somme de quarante mille (40.000) dinars bruts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ETATS FINANCIERS APRES REPARTITION DES RESULTATS 2013
SUITE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2014

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(Exprimé en dinars)

ACTIFS				
	Notes	31-déc.-2013	31-déc.-2012	Variation
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	1 630 913,530	1 001 038,780	629 874,750
Moins (Amortissement)		-900 534,736	-782 011,463	-118 523,273
Total Immobilisations incorporelles		730 378,794	219 027,317	511 351,477
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	33 194 342,627	28 954 380,596	4 239 962,031
Moins (Amortissement)		-9 660 004,514	-7 400 268,021	-2 259 736,493
Total Immobilisations corporelles		23 534 338,113	21 554 112,575	1 980 225,538
IMM.A STATUT JURID.PARTICULIER	3.3	328 080,426	328 080,426	0,000
Moins (Amortissement)		-266 808,486	-191 066,169	-75 742,317
Total Immobilisations à statut juridique particulier		61 271,940	137 014,257	-75 742,317
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.4	3 895 819,921	3 895 819,921	0,000
Moins (provisions)		0,000	0,000	0,000
Total Immobilisations financières		3 895 819,921	3 895 819,921	0,000
Total des Actifs Immobilisés		28 221 808,768	25 805 974,070	2 415 834,698
Autres Actifs Non Courants	3.5	1 968 195,634	316 191,257	1 652 004,377
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		30 190 004,402	26 122 165,327	4 067 839,075
ACTIFS COURANTS				
Stocks	3.6	15 042 232,469	11 884 989,720	3 157 242,749
Moins (provisions)		-176 740,457	-163 145,767	-13 594,690
Total des Stocks		14 865 492,012	11 721 843,953	3 143 648,059
Clients Et Comptes Rattachés	3.7	17 948 606,206	9 267 659,594	8 680 946,612
Moins (provisions)		-1 336 792,456	-1 260 732,958	-76 059,498
Total des Clients et comptes rattachés		16 611 813,750	8 006 926,636	8 604 887,114
Autres Actifs Courants	3.8	4 217 238,187	2 270 645,298	1 946 592,889
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	2 641 459,175	896 590,832	1 744 868,343
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		38 336 003,124	22 896 006,719	15 439 996,405
TOTAL DES ACTIFS		68 526 007,526	49 018 172,046	19 507 835,480

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
	Notes	31-déc.-2013	31-déc.-2012	Variation
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social	4.1	4 700 000,000	3 244 000,000	1 456 000,000
Réserves	4.1	131 068,113	131 068,113	0,000
Réserves spéciale d'investissement	4.1	9,652	9,652	0,000
Autres Capitaux Propres	4.1	12 569 917,257	3 053 771,401	9 516 145,856
Résultats Reportés	4.1	-39 731,524	-2 188 559,200	2 148 827,676
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		17 361 263,498	4 240 289,966	13 120 973,532
PASSIFS				
Passifs Non Courants				
Emprunts	4.2	12 823 900,376	8 491 370,103	4 332 530,273
Provisions	4.3	214 469,580	144 469,580	70 000,000
Total Des Passifs Non Courants		13 038 369,956	8 635 839,683	4 402 530,273
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	15 612 804,787	16 185 143,083	-572 338,296
Autres Passifs Courants	4.5	2 026 067,987	4 393 607,663	-2 367 539,676
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	20 487 501,298	15 563 291,651	4 924 209,647
Total Des Passifs Courants		38 126 374,072	36 142 042,397	1 984 331,675
TOTAL DES PASSIFS		51 164 744,028	44 777 882,080	6 386 861,948
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		68 526 007,526	49 018 172,046	19 507 835,480

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En Dinars	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciale de réévaluation	Autres réserves	Subvention d'invest.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	2 675 000	0	81 069	3 052 403	50 000	9 532	-3 761 086	637 747	2 744 665
Affectation et imputations (AGO 09/05/2012)					10		68 738	-637 747	-569 000
Augmentation de capital (AGE 13/09/2012)	569 000								569 000
Subvention d'investissement						-8 163			-8 163
Résultat de l'exercice								1 503 789	1 503 789
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	3 244 000	0	81 069	3 052 403	50 010	1 368	-3 692 348	1 503 789	4 240 290
Affectation et imputations (AGO 28/06/2013)							1 503 789	-1 503 789	0
Augmentation de capital (AGE 13/09/2012)	1 456 000	9 464 000							10 920 000
Subvention d'investissement						52 145			52 145
Résultat de l'exercice								2 148 828	2 148 828
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	4 700 000	9 464 000	81 069	3 052 403	50 010	53 514	-2 188 559	2 148 828	17 361 263
Affectation et imputations (AGO 07/07/2014)							2 148 828	-2 148 828	0
Augmentation de capital (AGE 07/07/2014)									0
Subvention d'investissement									0
Résultat de l'exercice									0
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	4 700 000	9 464 000	81 069	3 052 403	50 010	53 514	-39 732	0	17 361 263

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE LAND'OR
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 juillet 2014, la société LAND'OR publie ci-dessous les résolutions adoptées.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration constatant la libération intégrale du capital social, décide de l'augmenter d'une somme de cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (146.875,000) Dinars, pour le porter de quatre million sept cent mille (4.700.000,000) Dinars, à quatre million huit cent quarante-six mille, huit cent soixante-quinze (4.846.875,000) dinars, et ce, par l'incorporation d'une partie de la prime d'émission.

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 146.875 actions nouvelles de un (1) Dinar chacune, toutes nominatives. Elles sont automatiquement attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 32 actions anciennes.

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance à compter du 01 janvier 2014. Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date, jouiraient des mêmes droits et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme quatre million huit cent quarante-six mille, huit cent soixante-quinze dinars (4.846.875,000 DT). Il est divisé en quatre million huit cent quarante-six mille, huit cent soixante-quinze (4.846.875) actions de un (1) dinar chacune ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 juin 2014, la Banque Tuniso-Koweitienne -BTK- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité social de la Banque pour l'exercice 2013 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 10 090 MDT.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations régies par l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- d'affecter l'impact de la provision additionnelle sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans, au 31 décembre 2012, s'élevant à 25 367 KDT, conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2013-21, sur le Fonds des Risques Bancaires Généraux, dont le solde sera le suivant : (en MDT)

	2013
FRBG au 31/12/2012	31 300
Provision Additionnelle au 31/12/2012	25 367
Solde FRBG au 31/12/2013	5 933

- de répartir le bénéfice de l'exercice 2013 comme suit: (en MDT)

	2013
Bénéfice net de l'exercice 2013	10 090
Report à nouveau 2012	859
Effet de modification comptable	408
Bénéfice distribuable	11 357
Réserve légale (5%)	568
Réserve facultative	9 000
Fonds social	750
Report à nouveau	1039

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé de la Banque pour l'exercice 2013 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les cooptations effectuées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 Avril 2014, de Monsieur Mohamed CHOUIKHA et de Monsieur Alain MERLOT en qualité d'administrateur, en remplacement respectivement de Messieurs Mohamed Ali AYED et Dany MAKLOUF, et ce, pour la durée du mandat de leur prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, à l'instar de l'exercice 2013, aux Administrateurs à titre d'indemnités de fonctions une somme globale annuelle brute de 300 mDT au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire laisse au Conseil d'Administration le soin de répartir cette somme entre les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'émettre au cours de l'exercice 2014 et 2015, un ou plusieurs emprunts obligataires simples ou subordonnés pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Compte tenu de l'arrivée du terme de la totalité des mandats des administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sauf en cas de modification de la date de clôture de l'exercice social :

- BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM), société anonyme de droit français, au capital de 398.331.819,50 €, dont le siège social est sis 88 Avenue de France, 75641 Paris cedex 13 (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 420698979, représentée par Monsieur Frédéric GOUPY .
- Monsieur Philippe Garsuault, né le 15 juillet 1960 à Nantes (France), demeurant 42 Allée de la Blancharde – 91190 Gif sur Yvette (France) ;
- Monsieur Gonzague de Villèle, né le 23 janvier 1953 à La Villotte (France), demeurant 9 Avenue Newton – 78183 Saint Quentin-en-Yvelines cedex (France) ;
- Monsieur Radhi Meddeb, né le 29 Mai 1954 à Dar Chaabene (Tunisie), demeurant 11 Rue du Docteur Burnet, 1082 Tunis.
- L'Etat tunisien représenté par Monsieur Ali Ouerghi, né le 23 juin 1957 à Jendouba (Tunisie), demeurant à la Résidence Les Jardins – Jardins d'El Menzah II – 2094 Ariana.
- Le KIA (Kuwait Investment Authority) représenté par Monsieur Mohammad Hilal Al Mutairi, né le 10 décembre 1956 au Koweït, demeurant Ministries Complex, P.O. Box 64, Safat -13001 Koweït.
- Monsieur Nabil Al Abduljalil, né le 19 Mai 1961 au Koweït, demeurant Ministries Complex, P.O. Box 9, Safat -13001 Koweït.
- Monsieur Chekib Noura, né le 20 Mai 1950 à Tunis (Tunisie), demeurant 12 Route de la Marsa - 2046 La Marsa Tunis.
- Monsieur Yvan de la Porte du Theil, né le 21 mai 1949 à Tours (France), demeurant 16 rue Escudier – 92100 Boulogne Billancourt (France).

- Suite -

- Monsieur Mohsen Ghandri, né le 30 juin 1945 à Sfax, demeurant à l'avenue des fruits impasse N° 1, la Soukra Tunis (Tunisie).
- Monsieur Mohamed CHOUKHA né le 27 mai 1966 à Tunis, demeurant 61 Rue des Fleurs d'orangers, La Manouba Tunis (Tunisie).
- Monsieur Alain Merlot né le 19 Octobre 1960 à Douala (Cameroun), demeurant 10 Rue Saint-Nicolas - 75012 Paris (France).

BPCE IOM, représentée par Monsieur Frédéric GOUPY, ainsi que M. Philippe Garsuault, M. Gonzague de Villèle, M. Radhi Meddeb, l'Etat Tunisien représenté par Ali Ouerghi, le KIA représenté par Mohammad Hilal Al Mutairi, M. Nabil Al Abduljalil, M. Chekib Nouira, M. Yvan de la Porte du Theil, M. Mohsen Ghandri, M. Mohamed Chouika et M. Alain Merlot ont indiqué, par avance, qu'ils acceptaient ces fonctions, ayant déclaré qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de leurs mandats en qualité d'administrateurs.

Ces nominations seront soumises aux formalités requises par la réglementation bancaire auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN

Arrêté au 31 DECEMBRE 2013

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	Fin 2013	Fin 2012 proforma(*)	Fin 2012	Variation (*)	
					Montant	%
ACTIF						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	48 465	34 474(*)	33 274	13 991	41%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	31 833	65 229(*)	66 021	-33 396	-51%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 131 784	967 947(*)	993 315	163 837	17%
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	49 944	21 400	21 400	28 544	133%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 474	41 986	41 986	-3 512	-8%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	28 085	21 139	21 139	6 946	33%
AC7- Autres actifs	4.7	28 384	28 261	28 261	123	0%
TOTAL ACTIF		1 356 969	1 180 436	1 205 396	176 533	15%
PASSIF						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	124 016	41 594	41 594	82 422	198%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	4 879	45 181	45 181	-40 302	-89%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	854 804	784 896	784 896	69 908	9%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	194 160	125 233	125 233	68 927	55%
PA5- Autres passifs	4.12	26 448	40 687	40 687	-14 239	-35%
TOTAL PASSIF		1 204 307	1 037 591	1 037 591	166 716	16%
CAPITAUX PROPRES						
CPI- Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
CP2- Réserves		46 893	37 732	62 692	9 161	24%
CP4- Autres capitaux propres		4 730	4 254	4 254	476	11%
CP5- Résultats reportés		1 039	859	859	21 389	-105%
CP6- Résultat de la période		0	0	0	1 073	-100%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	152 662	142 845	167 804	9 816	7%
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 356 969	1 180 436	1 205 396	176 533	15%

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres**(unité : en milliers de dinars)**

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéficiaires exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2012	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	133	3 403	167 805
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(*)						- 20 891	- 4 476	-25 367
Correction d'erreurs(**)						408		408
Solde à fin Décembre 2012 après modifications comptables	100 000	8 879	3 754	11 643	39 993	- 20 350	- 1 073	142 846
Affectation du résultat 2012 conformément à la décision de l'AGO du 13/06/2013		177	500		2 000	726	- 3 403	0
Opérations sur fonds social			- 274					-274
Modification comptable relative à l'application de la nouvelle circulaire BCT 2013-21 du 30/12/2013(***)						- 4 476	4 476	0
Résultat de l'exercice 2013 avant affectation							10 090	10 090
Solde à fin Décembre 2013 avant affectation du résultat	100 000	9 056	3 980	11 643	41 993	-24 100	10 090	152 662
Réserves Légales		568					- 568	0
Dotations au Fonds Social			750				- 750	0
Réserves Facultatives					9 000		- 9 000	0
Report à nouveau					- 25 367	25 139	228	0
Solde à fin Décembre 2013 après affectation du résultat	100 000	9 624	4 730	11 643	25 626	1 039	0	152 662

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2014, la société POULINA GROUP HOLDING publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013, approuve les états financiers individuels de cet exercice ainsi que toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes constatant que la société « POULINA GROUP HOLDING » a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration sur la gestion et la situation du Groupe au titre de l'exercice 2013 et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, approuve les états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition faite par le Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice s'élevant à 53 376 999,178 DT comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS EN DT
Résultat de l'exercice	53 376 999,178
Résultats reportés 2012	620,786
Bénéfice distribuable	53 377 619,964
Réserve légale	(2 668 880,998)
Reliquat 1	50 708 738,966
Dividendes	(37 800 756,000)
Réserves statutaires	(12 907 000,000)
Résultats reportés 2013	982,966

Le dividende est fixé à 0,210 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 11/07/2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille dinars (40 000 dt) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mr Khaled BOURICHA en tant que membre du Conseil d'Administration, en remplacement du défunt Abdelhamid BOURICHA, pour toute la durée restante de ce dernier, soit jusqu'à la présente assemblée.

Mr Khaled BOURICHA, présent, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

Constatant que les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, L'Assemblée Générale désigne, selon les termes des articles 13 des statuts et de l'article 190 du code des sociétés commerciales et pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2016, en tant qu'administrateurs :

- Mr Abdelwaheb BEN AYED
- Mr Mohamed BOUZGUENDA
- Mr Taoufik BEN AYED
- Mr Maher KALLEL
- Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR
- Mr Karim AMMAR.
- Mr Khaled BOURICHA
- Mr Brahim ANANE

En application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, les administrateurs de la société POULINA GROUP HOLDING : Messieurs Abdelwaheb BEN AYED, Mr Mohamed BOUZGUENDA, Mr Taoufik BEN AYED, Mr Maher KALLEL, Mr Karim AMMAR, Mr Khaled BOURICHA et la société Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR ont communiqué au Président Directeur Général, la liste des sociétés où ils sont désignés au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou membre de Directoire ou de Conseil de surveillance.

Après lecture de ces listes, l'Assemblée Générale prend acte des mandats ainsi exercés par les administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes, Monsieur Salah MEZIOU et du cabinet Union des experts comptables représenté par Monsieur Mohamed FESSI, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, décide de nommer Monsieur Salah MEZIOU et le cabinet Union des experts comptables représenté par Monsieur Mohamed FESSI en qualité de Co-commissaires aux comptes pour les comptes individuels et pour les comptes consolidés, et ce pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration de la société à acheter et à revendre les actions propres de la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

ONZIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	2013	2012	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Logiciels	4 830,508	4 830,508	Capital social	180 003 600,000	180 003 600,000
Amortissement logiciels	(4 830,508)	(4 830,508)	Réserves légales	12 223 855,634	9 554 974,636
<u>Immobilisations corporelles</u>			Autres réserves	80 692 860,000	67 785 860,000
Terrains	1 692 295,285	1 692 295,285	Résultats reportés	982,966	620,786
Constructions	1 087 600,997	1 087 600,997	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	272 921 298,600	257 345 055,422
Amortissement Constructions	(232 554,883)	(178 174,833)	Résultat de l'exercice	-	-
Inst.Tech.matériel et outillage industriel	-	2 967,000	Total des capitaux propres après affectation	272 921 298,600	257 345 055,422
Amortissement Inst.Tech.matériel et outillage indu	-	(773,046)	PASSIFS		
Materiel de Transport	3 843 461,398	3 601 937,946	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Amortissement Materiel de Transport	(1 760 607,339)	(1 362 518,979)	Emprunts	8 242 408,395	9 458 780,897
Installation générales, agencement et aménagement	109 320,290	91 402,290	<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Amortissement installations, agence. et aménage.	(27 563,430)	(15 212,085)	Fournisseurs & comptes rattachés	1 236 841,341	739 575,064
Equipement de bureau	1 610 018,844	1 261 226,223	Autres passifs courants	38 846 337,581	37 117 325,544
Amortissement Equipement de Bureau	(635 679,421)	(461 851,302)	Concours bancaires & autres passifs financiers	6 026 527,620	1 820 998,264
Petit matériel d'exploitation	13 011,525	6 928,696	Total des passifs	54 352 114,937	49 136 679,769
Amortissement Petit matériel d'exploitation	(7 949,043)	(5 094,975)			
Immobilisations en cours	5 975,329	5 975,329			
Total immobilisations corporelles	5 697 329,552	5 726 708,546			
<u>Immobilisations Financières</u>					
Titres de participation	315 550 830,500	293 415 095,486			
Provisions financières	-	(1 297 205,750)			
Prêts	315 168,394	294 416,789			
Total Immobilisations financières	315 865 998,894	292 412 306,525			
Total des actifs non courants	321 563 328,446	298 139 015,071			
ACTIFS COURANTS					
Clients et comptes rattachés	2 325 239,501	1 998 525,951			
Autres actifs courants	2 558 330,857	2 482 871,133			
Placements et autres actifs financiers	129 413,449	3 811 613,226			
Liquidités et équivalents de liquidités	697 101,284	49 709,810			
Total des actifs courants	5 710 085,091	8 342 720,120			
TOTAL DES ACTIFS	327 273 413,537	306 481 735,191	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	327 273 413,537	306 481 735,191

- Suite -**3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :**

	Capital social	Réserves légalés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2013 avant affectation	180 003 600	9 554 975	67 785 860	621	53 376 999	310 722 055
Affectation du résultat 2013 (PV AGO du 26/06/14)						0
						0
* Affectation en résultats reportés				362	-362	0
* Affectation en réserves légalés		2 668 881			-2 668 881	0
* Dividendes à distribuer					-37 800 756	-37 800 756
* Affectation en autres réserves			12 907 000		-12 907 000	0
						0
Capitaux propres au 31/12/2013 après affectation	180 003 600	12 223 856	80 692 860	983	0	272 921 299

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 juin 2014, Attijari Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2013 à hauteur de **82 674** Mille dinars (Quatre vingt deux millions six cent soixante quatorze mille dinars), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en milliers de Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	82 673,734
REPORT A NOUVEAU	- 43 668,355
RESULTAT A REPARTIR	39 005,379
RESERVES LEGALES	-1 950,269
REINTGRATION PRIME D'EMISSION	+16 210,000
TOTAL DISTRIBUABLE	53 265,110
DIVIDENDES	53 262,709
REPORT A NOUVEAU	2,401

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Six Mille Dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2013.

Les membres des comités réglementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Six Mille Dinars (6.000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après autorisation du Conseil d'Administration formalisée dans le PV n°584 du 15/04/2013 approuve la vente de l'immeuble sis à la rue Bach Hamba et autorise la Direction Générale à entamer les démarches nécessaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

**BILAN APRES AFFECTATION
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(UNITE : en milliers de Dinars)**

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	285 481	191 208
Créances sur les établissements bancaires et financiers	462 893	299 862
Créances sur la clientèle	3 401 083	3 219 122
Portefeuille titres commercial	342 715	327 977
Portefeuille d'investissement	71 810	73 900
Valeurs immobilisées	156 302	156 290
Autres actifs	233 783	127 251
TOTAL ACTIF	4 954 067	4 395 610
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	262 049	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	56 134	12 891
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 047 534	3 591 029
Emprunts et ressources spéciales	65 804	76 223
Autres passifs	188 344	184 733
TOTAL PASSIF	4 619 865	4 091 084
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 741	198 741
Réserves	131 812	145 807
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	3	-43 668
Résultat net		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	334 202	304 526
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 954 067	4 395 610

- Suite -**III- L'état d'évolution des capitaux propres**

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013	198 741	146 072	3 646	-43 668	82 674	387 465
Affectation approuvé par l'AGO du 25/06/2013		(14 260)		43 671	(29 411)	
Dividendes					(53 263)	(53 263)
Solde après affectation du résultat 2013	198 741	131 812	3 646	3	0	334 202

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions a cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 14 JUILLET 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,846%		
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,850%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,855%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,859%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,865%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,870%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,874%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,879%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,882%	1 012,766
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,884%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,889%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,894%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,042%	999,287
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,170%	1 001,857
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,352%	889,470
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,405%	996,242
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,584%	1 031,427
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,868
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,605
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	776,085
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,389
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,081
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,217
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,335
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,334

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,690	150,729		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,287	13,291		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,368	1,369		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,909	36,918		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,156	50,167		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,858	157,057		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	561,601	562,715		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,321	111,787		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,419	122,738		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,498	117,568		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,181	112,126		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	87,030	87,570		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,421	127,487		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,533	92,615		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,787	106,625		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 379,248	1 382,739		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 286,114	2 290,542		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,471	101,326		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,174	102,199		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,139	126,252		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 199,703	1 184,126		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,948	121,448		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,614	15,640		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 239,452	5 233,210		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 128,937	5 133,759		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,180	2,192		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,912	1,922		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,077	1,066		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADTT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,422	106,456
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,239	102,266
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,125	104,155
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,771	100,782
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,770	101,803
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,162	105,188
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,243	102,277
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,233	101,261
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,666	101,678
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,360	103,386
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,453	100,482
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,467	102,487
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,379	102,411
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,790	104,822
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,710	103,741
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,763	101,790
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,825	100,856
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,846	102,876
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,769	100,803
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,956	101,984
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,218	103,246
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,611	100,644
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,689	101,721
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,294	103,322
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,617	100,647

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,354	10,357
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,133	101,163
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,050	102,082
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,581	99,655
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,172	66,171
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	141,609	141,263
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 407,862	1 405,228
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,693	108,722
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,940	107,041
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,873	81,069
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,635	16,642
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	258,716	258,767
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,318	31,345
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 282,246	2 286,289
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,562	74,608
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,122	56,169
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,846	99,925
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	110,151	110,340
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	97,174	97,277
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,329	11,329
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,156	12,171
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,510	15,535
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,319	14,336
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,010	12,047
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,688	10,735
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,422	10,448
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,593	10,597
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	120,547	120,474
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,138	122,125
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,492	10,449
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,095	102,135
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,784	19,856
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,407	73,357
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,978	75,978
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,957	95,930
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	87,604	87,359
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,009	96,364
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,275	101,325
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,547	9,568
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,997	7,944
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,442	94,219
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,670	96,254
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,592	129,697
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,141	10,038
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,791	117,567
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,175	117,115
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,345	100,697
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,388	99,746
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,999	175,892
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,837	160,183
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,592	140,537
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	8 383,385	9 352,214
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,298	18,170
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,826	130,224
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 476,494	1 474,821
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,197	102,169
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,915	85,746
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,526	111,956
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 526,491	8 580,665
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,755	8,727
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,641	8,690

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel